



COORDINATION SUD

RASSEMBLER & AGIR
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



EUROPE



REMETTRE L'EFFICACITÉ AU CŒUR DE L'AIDE EUROPÉENNE

Pour un droit d'initiative et des OSC au cœur de la solidarité de l'Union Européenne ?

© Arun sambhu mishra - Shutterstock

SYNTHÈSE

DÉCEMBRE 2024

Les OSC sont des actrices incontournables de l'aide au développement

Aujourd'hui, l'Union européenne (UE) et ses États membres restent collectivement le plus grand donateur international, fournissant plus de 42 % de l'Aide Publique au Développement (APD) mondiale en 2022-2023. Les choix faits quant à l'utilisation des financements ont donc un poids central dans les tendances mondiales, et l'UE est reconnue pour sa place déterminante dans le secteur de la solidarité internationale (SI).

Dans les textes, l'UE et les pouvoirs publics reconnaissent le rôle des organisations de la société civile (OSC) au cœur de leur action de coopération internationale. En particulier, dans le "nouveau consensus européen sur le développement" de 2017, l'UE « reconnaît les rôles multiples que jouent les OSC en tant que promotrices de la démocratie et défenseuses des détenteurs de droits et de l'État de droit, de la justice

sociale et des droits humains » et rappelle que « l'UE et ses États membres encourageront la création d'un espace pour la société civile et renforceront leur soutien au développement des capacités des OSC »¹. En France, les enquêtes d'opinion auprès de la population montrent une reconnaissance de la place des OSC dans l'aide au développement. Dans les faits pourtant, seul un neuvième de l'APD des institutions de l'UE à destination directe des pays partenaires transite aujourd'hui par les OSC.

Le rôle et l'importance des OSC sont en effet largement reconnus au sein des instances internationales pour leur expérience, leur expertise et leur capacité à apporter des réponses rapides et flexibles aux crises. Le CAD de l'OCDE recommande régulièrement à ses adhérents leur soutien pour ces raisons.

C'est pourquoi Coordination SUD défend 2 recommandations clés pour permettre de mettre l'efficacité des OSC au cœur de la coopération au développement de l'Union européenne :

1 Soutenir les financements transitant par les OSC pour faire de l'UE un leader en faveur de changements significatifs et durables.

Porter les financements bilatéraux des institutions de l'UE transitant par les OSC à 15% en 2027, et à 25% en 2035.

2 Soutenir le droit d'initiative des OSC pour placer l'efficacité de l'aide et l'innovation au cœur de la coopération internationale européenne.

Porter les financements bilatéraux de l'UE relevant du droit d'initiative à 5% en 2027, et à 10% en 2035.



© CRS Photo - Shutterstock



SCANNEZ OU CLIQUEZ
pour consulter
la version longue
de cette synthèse.

1. The new European consensus on development | EUR-Lex. (s. d.). <https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/the-new-european-consensus-on-development.html>

1 Soutenir les financements transitant par les OSC permet de faire de l'UE un leader en faveur de changements significatifs et durables

Financer les OSC permet d'œuvrer à des changements structurels et durables :

- ▶ **Les OSC répondent de la meilleure façon possible aux besoins locaux.** Leur présence sur le terrain et les liens durables tissés avec les partenaires locaux les rendent particulièrement bien placées pour identifier des solutions adaptées aux contextes spécifiques, et utiliser efficacement les fonds.
- ▶ **Les OSC portent des changements structurels et pérennes.** Grâce à leur connaissance fine des dynamiques locales, à leurs approches innovantes et à leur plaidoyer, les OSC permettent de mener des changements durables dans les pays partenaires.
- ▶ **Les OSC permettent d'atteindre les populations les plus vulnérables.** Souvent seules présentes sur les terrains de crise, les OSC permettent d'accéder aux populations les plus vulnérables, parfois même oubliées par les grandes organisations internationales.

L'UE a tout intérêt à devenir leader dans le financement aux OSC pour renforcer son image et améliorer l'utilisation de ses fonds :

- ▶ **L'UE est en dessous de la moyenne de l'OCDE en termes de financement des OSC.** 8,5% de ses financements bilatéraux transitent par les OSC en 2022, contre 12,5% pour les pays du CAD.
- ▶ **Le modèle de développement juste et durable défendu par l'UE peut s'incarner dans le financement des OSC.** Via les soutiens accordés à ses OSC ainsi qu'à leurs partenaires locaux, l'UE peut renforcer son image en affichant une cohérence plus importante dans sa défense des valeurs démocratiques, de la participation citoyenne et du développement durable.
- ▶ **Les OSC sont synonyme de gouvernance et de gestion rigoureuse.** En France, les OSC sont sans nul doute plus contrôlées que ne le sont les entreprises ou les agences des Nations unies. Le statut désintéressé et bénévole de leurs instances de gouvernance et les nombreux contrôles dont elles font l'objet sont garants de leur bonne gouvernance et leur gestion rigoureuse.

- ▶ **Financer les OSC permet d'améliorer la confiance dans l'utilisation des fonds de l'UE.** Les OSC ont un niveau élevé de redevabilité vis-à-vis des donateurs. Les financer améliore donc la transparence et la gestion de fonds publics, comme le souhaitent les citoyen.nes de l'UE.

La place croissante du secteur privé dans l'aide au développement de l'UE est à l'opposé des principes d'efficacité de l'aide :

- ▶ **Le secteur privé utilisant l'APD profite principalement aux pays en ayant le moins besoin.** En 2021-2022, c'est jusqu'à 51,4% des financements privés mobilisés par les institutions de l'UE qui ont été fléchés vers les pays à revenu intermédiaire, contre 3,7% pour les pays à faible revenu.
- ▶ **Le secteur privé utilisant l'APD néglige les secteurs prioritaires au profit de la rentabilité.** 56% des financements privés mobilisés par les institutions de l'UE en 2021-22 ont été fléchés vers les services financiers et bancaires, au détriment des services sociaux de base.
- ▶ **Le secteur privé occupe une place croissante au sein de la coopération au développement.** Les discours de l'UE en ce sens ne cessent de se multiplier. Avec une tendance similaire à l'OCDE, l'APD destinée au secteur privé pourrait atteindre 15,2% de l'APD en 2027.
- ▶ **Les financements au secteur privé manquent de transparence.** Une étude publiée par Eurodad portant sur 91% du total de l'APD sous forme d'instrument du secteur privé du CAD, affirme que, sur la période 2018-2021, seuls 40% des investissements faisaient l'objet d'un reporting au CAD.

Quelle trajectoire pour les financements transitant par les OSC ?

Coordination SUD, partant des 8,5% de financements bilatéraux transitant par les OSC en 2022, suggère que :

- ▶ 15% des financements bilatéraux des institutions de l'UE transitent par les OSC européennes et des pays tiers en 2027
- ▶ 25% des financements bilatéraux des institutions de l'UE transitent par les OSC européennes et des pays tiers en 2035.

2 Soutenir le droit d'initiative des OSC pour placer l'efficacité de l'aide et l'innovation au cœur de la coopération internationale européenne



Le droit d'initiative, tel que le défendent Coordination SUD et ses organisations membres, découle directement de leur nature d'organisation de solidarité internationale par opposition à celle d'opératrices de l'État ou encore de prestataires de services : ainsi, relève du droit d'initiative d'une organisation de la société civile, dans le cadre de ses statuts, de son projet associatif et/ou de ses analyses, une action, un projet, un programme, une stratégie émanant de la volonté de la société civile prenant en compte différentes parties prenantes, au premier rang desquelles les personnes bénéficiaires.²



Soutenir le droit d'initiative revient à favoriser l'efficacité de l'aide dans l'aide au développement de l'UE :

- ▶ **Le droit d'initiative contribue à l'efficacité de l'aide.** Selon une étude de l'OCDE, le droit d'initiative contribue au renforcement de l'efficacité de l'aide publique française au développement grâce à ses approches méthodiques et innovantes.
- ▶ **Les initiatives des OSC permettent d'inclure au mieux les bénéficiaires.** Lorsqu'elles élaborent un projet, les OSC effectuent un travail d'identification des besoins avec les parties prenantes locales, afin de veiller à ce que leur action bénéficie aux populations les plus vulnérables, à celles qui ne sont pas bénéficiaires d'aides notamment étatiques ou internationales.

La place des OSC est reconnue par la population et par les sociétés civiles des pays partenaires et devrait se concrétiser grâce au droit d'initiative :

- ▶ **En France, les enquêtes d'opinion auprès de la population montrent une reconnaissance de la place des OSC dans l'aide au développement.** Lorsque les Français.es sont interrogés.es sur la meilleure fa-

çon de soutenir le développement des pays à revenu faible, la réponse parvenant en tête est le soutien aux acteurs et actrices de la société civile des pays à faible revenu.

- ▶ **Au cours de consultations organisées par Coordination SUD, les sociétés civiles des pays partenaires ont affirmé leur appui au droit d'initiative.** Au cours des Journées sociétés civiles et africaines et européennes 2022 organisées par Coordination SUD, les 92 OSC présentes, issues de 17 pays africains et de 14 pays européens ont affirmé leur soutien en ce sens.

Quelle trajectoire pour les financements dédiés au droit d'initiative ?

Coordination SUD, partant de la moyenne de 1,15% des financements bilatéraux des institutions de l'UE pour le CFP 2021-2027, suggère que :

- ▶ 5% des financements bilatéraux de l'UE soient attribués au droit d'initiative en 2027,
- ▶ 10% des financements bilatéraux soient attribués au droit d'initiative en 2035.

2. <https://www.coordinationsud.org/document-aressource/soutenir-le-droit-dinitiative-des-osc/>